

Blois, le 31 mai 2023

## LE 41 EN BONNE SANTÉ : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ACCUEILLE UNE FORMATION DE MAÎTRES DE STAGE DES UNIVERSITÉS

Dans le cadre du plan « [Le 41 en bonne santé](#) » 2022-2028 qui a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la démographie médicale du territoire, le conseil départemental a accueilli à l'hôtel du département une séance de formation de [maître de stage des universités \(MSU\)](#). Organisée par le conseil départemental, cette session visait à attribuer à une dizaine de médecins généralistes du département cet agrément préalable à tout accueil d'un interne en médecine générale dans un cabinet.

Durant deux jours, une dizaine de médecins généralistes de Loir-et-Cher ont été encadrés par deux formateurs du [Collège National des Généralistes Enseignants \(CNGE\)](#), principale société scientifique de médecine générale de France. Organisée et financée par le conseil départemental, cette formation a permis de leur attribuer l'agrément de Maître de stage des universités (MSU). Celui-ci permet à un praticien, médecin de ville, d'accueillir dans le cadre de stages des étudiants en médecine qui sont entre la 5ème année (externat) et la fin de la 9ème année (internat) afin de leur permettre de découvrir la médecine générale de premier recours. L'intérêt pour le médecin est de partager ses connaissances, transmettre ses compétences et son savoir-faire, mais également d'échanger avec la nouvelle génération.

**« Le MSU a un rôle important, décisif et complémentaire dans la formation de l'étudiant en médecine. Il lui permet d'accéder à ce terrain d'apprentissage qu'est l'ambulatoire. Être MSU, c'est transmettre et partager son expérience, sa vision du métier de médecin généraliste. L'accueil d'un interne permet également au maître de stage de se constituer un réseau de jeunes médecins dans une perspective de remplacement ou de succession. Augmenter le nombre de praticiens agréés entre dans la politique de formalisation de l'engagement départemental de garantir à chaque Loir-et-Chérien une offre de santé de qualité et de proximité, en faisant de l'accès aux soins un droit fondamental. »** explique Philippe Gouet, président du conseil départemental de Loir-et-Cher

Cette action s'inscrit en effet pleinement dans le renforcement de l'accompagnement des futurs professionnels de santé qui constitue l'un des neuf piliers du plan « [Le 41 en bonne santé](#) ». Le temps de stage de l'interne étant réparti entre trois médecins généralistes, un ratio de trois praticiens agréés MSU est donc requis pour accueillir un seul interne.

**« L'augmentation des quotas de formation annuels de la faculté de médecine de Tours et l'accession du Centre Hospitalier Régional d'Orléans au statut de Centre Hospitalier Universitaire imposent d'anticiper l'augmentation tangible du nombre d'internes à accueillir en stage dans les cinq prochaines années pour contribuer à enrayer le départ en retraite massif de praticiens de notre département dont l'âge moyen est déjà fort élevé »** ajoute Philippe Gouet.



## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse  
Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
[departement41](#)

